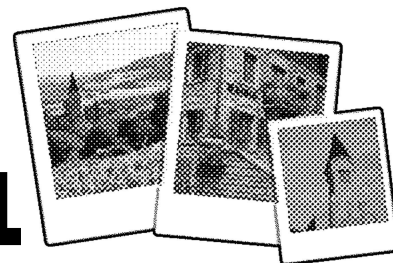




Bully

LE LIEN COMMUNAL



Numéro 126

Juin 2008

Mairie : 1, allée du Vingtain 69210 Bully - Tél : 04.74.01.00.67 - Fax : 04.74.01.33.92 - e-mail : mairie@bully.fr

Site officiel : www.bully.fr

Police municipale : 06.84.19.68.86 - e-mail : policemunicipale@bully.fr

Bulletin municipal d'information imprimé par nos soins



INFORMATIONS MUNICIPALES



Dangers de la rue la nuit

Nous attirons l'attention des parents d'enfants mineurs qui traînent le soir dans les rues du village jusqu'à des heures plus que tardives... Outre les dégradations fréquentes qui coûtent cher à la commune (et donc au contribuable !), les plaintes enregistrées à cause des nuisances sonores, il est un problème encore plus important : la drogue. Ne croyez pas que notre village soit plus épargné que les villes, c'est faux ! Pour preuve, le résultat du contrôle de gendarmerie effectué il y a quelques semaines : plus d'une quinzaine de jeunes de la commune interpellés dont certains en possession de stupéfiants. Il serait bon que chaque parent comprenne l'ampleur du problème et contrôle les sorties de leur(s) enfant(s) afin que ces derniers ne se retrouvent pas dans des situations parfois dramatiques pour leur santé ou (et) leur avenir.

Arrêté Municipal pour la fête de la Musique : Pour des raisons de sécurité à l'occasion de la Fête de la Musique, le village sera fermé de 18h30 à 23h le samedi 21 Juin. Merci de prendre vos précautions afin de respecter l'arrêté.

Distribution du Lien : Pour une meilleure communication, l'équipe municipale a décidé de distribuer elle-même le « Lien » dans les boîtes aux lettres. Si vous connaissez des personnes qui ne le reçoivent pas, n'hésitez pas à le signaler en mairie, où des exemplaires sont également disponibles.

Principales décisions du conseil municipal du Lundi 19 Mai :

- Produits des amendes de police : un dossier est adressé au Conseil Général du Rhône pour bénéficier d'une subvention concernant l'amélioration de la sécurité rue des Collonges
- Versement de la subvention de 1000€ à la M.J.C. de l'Arbresle
- Subvention 2008 allouée au Comité d'Animation pour 4 manifestations dans l'année
- Subvention 2008 allouée aux associations scolaires de Bully
- Subvention extraordinaire et exceptionnelle allouée aux associations scolaires de Bully
- Subvention 2008 au restaurant scolaire
- Signature d'une convention avec l'association HESPUL pour un diagnostic énergétique des bâtiments communaux

Conseil Municipal : Prochaine séance publique le lundi 23 Juin à 20h30

Permanences des adjoints : Pour avoir un rendez-vous, adressez-vous au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

Heures d'ouverture de la mairie : Lundi : de 14h à 17h

Mardi, mercredi, jeudi : de 9h à 12h

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Samedi : de 9h à 11h



INFORMATIONS DIVERSES



Demande illégale de dons

Une personne, présentant une carte de l'association TRANSHEPATE, récolte des dons sur la commune de BULLY au nom de cette association. Cette personne n'est pas habilitée à le faire, les demandes ne se faisant que par courrier, et jamais au porte à porte. Si des personnes ont été contactées par cette personne, merci d'appeler soit:

-la gendarmerie de l'Arbresle au 04 74 01 22 22 ou Alain CHOLLEY au 04 74 01 49 23

R.A.M.I. : (Relais d'Assistants Maternels Itinérants du pays de l'Arbresle). Prochains temps collectifs (à la salle du Repiel) le jeudi 5 Juin et jeudi 26 Juin de 9h à 11h15.

Contactez Audrey POLTURAT au 04 74 01 68 81 pour tout renseignement.

M.J.C. Arbresle : La subvention que la mairie de Bully verse à la MJC de l'Arbresle permet aux associations qui le souhaitent, de se faire guider dans leurs différentes démarches en cas de besoin. Renseignements à la M.J.C. : 04 74 01 15 91

Pont bascule : Un pont bascule a été nouvellement installé au lieu-dit « La Brévenne » à Bessenay. Il est accessible à tous gratuitement et en libre-service. Les pesées peuvent s'accompagner ou non de la délivrance d'un ticket de pesée.

Accès Internet gratuit : Nous vous informons qu'un accès libre et gratuit à internet est disponible au public dans les locaux de la bibliothèque, aux heures d'ouverture de celle-ci : le lundi de 16h30 à 18h, le mercredi de 15h30 à 18h et le samedi de 9h30 à 11h. Pensez à votre clé USB si besoin est.

Sécurité routière : Le gilet rétro réfléchissant et le triangle de pré-signalisation seront obligatoires dans tous les véhicules à compter du 1er juillet 2008

- Le gilet rétro réfléchissant : il devra être porté par le conducteur avant de sortir du véhicule.
- Le triangle de pré-signalisation : le conducteur devra le placer sur la chaussée, dès qu'il sort du véhicule, à une distance de 30 mètres au moins de celui-ci ou de l'obstacle à signaler.

Agriculture : Plan Végétal Environnemental : Le plan végétal pour l'environnement (PVE) est un dispositif d'aide aux investissements à vocation environnementale. Mis en œuvre par le Ministère de l'agriculture, ce plan est destiné spécifiquement à des exploitations spécialisées en productions végétales. Dossier à retirer en mairie. Renseignements complémentaires sur le dispositif au 04 72 61 38 46 ou au 04 72 61 37 41.

Remerciements : La municipalité remercie le Football club de Bully pour son accueil chaleureux lors de la visite des nouveaux vestiaires du stade.



MANIFESTATIONS DU MOIS



Vendredi 13 Juin : Fête des Ecoles de l'École Publique

A partir de 18h à la salle du Repiel : Spectacles des enfants, jeux, buffet, buvette seront au rendez-vous, pour le plaisir des petits et des grands. Nous vous attendons très nombreux, vous êtes les bienvenus !

Vendredi 20 Juin : Tournoi inter associations par le Football Club de Bully

2 disciplines proposées : football et pétanque. Nous proposons que chaque association présente au moins 1 équipe de football et 1 à 2 doublettes (mixtes de préférences). Pour plus de convivialité, les déguisements ou tenues spécifiques par association sont possibles. A partir de 19h Buvette et restauration sur place.

Samedi 21 Juin : Fête de la Musique du Comité d'Animation : Nous vous attendons nombreux pour pousser la chansonnette, à partir de 19h30 au centre du village. Au programme : karaoké, chorale, danses, chanteurs, musique New Orléans. Restauration sur place. Contact : Mr VILLER au 04 74 01 11 24

Samedi 28 Juin : Kermesse de l'École Privée: 11h : spectacle des enfants, 12h : apéritif suivi d'un repas estival et à partir de 15h : kermesse. Venez nombreux, tout le monde est bienvenu ! Tél: 04 74 01 74 98



DATES A RETENIR



13 Juillet : Feu d'artifice musical suivi d'un bal à la salle du Repiel. Buffet et buvette assurés.